

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 22 juin 2009

SOUS-DIRECTION DES MUTATIONS DE L'EMPLOI
ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE
7 SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

**Mission Développement de l'emploi
et des compétences**
Mission Fonds National de l'Emploi

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et de
l'emploi

à

Madame et Messieurs les Préfets de région,
Mesdames et Messieurs les Préfets de départements,

Madame et Messieurs les directeurs régionaux du
travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle

Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la
recherche et de l'environnement, préfigurateur
directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE) de Languedoc-Roussillon

Monsieur le directeur régional de la concurrence, de
la consommation et de la répression des fraudes,
préfigurateur directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi (DIRECCTE) de Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux du travail, de l'emploi et de la
formation professionnelle

Instruction DGEFP n° 2009/25 du 22 juin 2009 relative au Fonds d'Investissement Social (FISO)

P.J. : Courrier de Laurent Wauquiez aux Préfets du 09/06/09, Critères de soutien des projets par le FISO
Questions-réponses FISO, Logo FISO

NOR : ECED0914244J

Le fonds d'investissement social (FISO), créé par le Président de la République sur une initiative
des partenaires sociaux, a pour objet de coordonner l'action des différents acteurs de l'emploi
dans la crise, tout en respectant l'autonomie de gestion et la responsabilité des financements de
chacun d'entre eux.

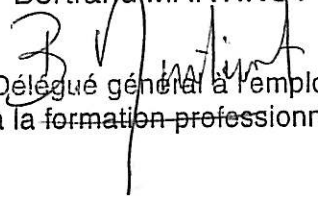
L'un des objectifs du FISO est de soutenir les projets visant à accompagner les secteurs
professionnels et les territoires les plus impactés par la crise. Il s'agit de former les salariés plutôt
que de les licencier, et de faciliter le cas échéant les reconversions entre métiers et secteurs en
déclin vers les métiers et secteurs porteurs.

Ces projets devront répondre aux critères rappelés dans le document ci-joint.

Comme suite à l'instruction du secrétaire d'Etat à l'emploi relative au FISO du 09 juin ci-jointe,
je vous demande donc de faire remonter **en temps réel** à la sous direction des mutations de
l'emploi et du développement de l'activité (missions MDEC et FNE), les projets régionaux les
plus significatifs en termes d'exemplarité afin de les présenter à la cellule de pilotage national.

S'agissant des EDEC régionaux ou territoriaux, ils seront transmis selon le modèle de fiche en annexe.

S'agissant du FNE Formation, je vous invite à poursuivre et systématiser la remontée mensuelle des informations demandée par MFNE.

Bertrand MARTINOT

Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle

FICHE FISO - EDEC régional ou territorial
--

Nom du projet :

Champ d'application (région, territoire, secteur) :

Identification des partenaires :

Nombre et caractérisation des bénéficiaires visés :

Types d'actions envisagées :

Budget total dont financement Etat :

Mode de pilotage, de suivi et d'évaluation :

Paris, le - 9 JUIN 2009

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de
région

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département

Objet : Fonds d'investissement social – Appui aux démarches territoriales et sectorielles.

Le fonds d'investissement social (FISO) a été créé par le Président de la République sur une initiative des partenaires sociaux, à la suite du sommet social qui s'est tenu le 18 février à l'Élysée. Le Président l'a installé le 10 avril.

Le FISO est une instance de concertation et de coordination entre l'Etat et les partenaires sociaux portant sur les dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, qui font bien souvent l'objet d'un financement conjoint.

Sa vocation est conjoncturelle. Il a pour objet de coordonner l'action des différents acteurs de l'emploi dans la crise, tout en respectant l'autonomie de gestion et la responsabilité des financements de chacun d'entre eux.

Ses principales actions portent sur :

- la prise en charge de l'activité partielle, l'amélioration de son indemnisation et son articulation avec les dispositifs de formation ;
- le renforcement de l'accompagnement des salariés licenciés économiques au travers du déploiement du contrat de transition professionnelle (CTP) et de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ;
- l'articulation des différents programmes de formation en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés exposés à la crise, notamment les moins qualifiés ;
- l'appui aux différents outils favorisant la création d'emploi ;
- le soutien aux politiques d'emploi et de formation professionnelle spécifiquement dédiées aux jeunes ;
- le soutien aux territoires et aux branches professionnelles les plus touchés par la crise.

Le FISO est animé par une cellule de pilotage composée des ministres concernés et des partenaires sociaux représentatifs au niveau national. Cette cellule s'est réunie à deux reprises : le 28 avril et le 2 juin.

Parmi les actions soutenues par le fiso figurent les actions d'accompagnement des secteurs professionnels et des territoires les plus impactés par la crise. Ces projets ont une dimension nationale pour anticiper les conséquences des mutations économiques sur les salariés. Ils peuvent aussi avoir une dimension territoriale, pour aider un bassin d'emploi à traverser la crise, notamment s'il est concerné par une activité dominante en difficulté. Il s'agit de former les salariés plutôt que de les